



Info

septembre 2021

Air France



L'UNION EUROPEENNE OUVRE L'ESPACE AERIEN AU QATAR DES L'AUTOMNE 2021!! C'EST SCANDALEUX !



Alors que le secteur aérien traverse une crise inédite à l'issue incertaine, **la Commission européenne ratifie un accord d'ouverture du ciel européen avec le Qatar, d'abord de manière progressive à partir de 2021 puis en illimité en 2024**, permettant la desserte de n'importe quelle ville, sans restriction de fréquence ni de capacité et le lancement de lignes Cargo entre l'Europe et les Etats-Unis.

La réciprocité existe. Les compagnies européennes pourront opérer de même au départ de Doha. Mais quel sera le bénéfice pour Air France et le Groupe ? Le marché européen, et surtout français, offre beaucoup plus d'opportunités, de marges et de profit.

La Commission européenne nous garantit que l'accord prévoit une concurrence loyale !

La CFE-CGC en doute fortement, pourquoi ?

CFE-CGC Air France

Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org



Notre décryptage

- L'accord signé prévoit une complète transparence financière des compagnies aériennes

Alors que l'accord a été signé, Qatar Airways n'a fourni aucune information financière et les états membres devront solliciter la Commission européenne pour les réclamer.

- Une interdiction des subventions sauf ce qui est prévu dans l'accord

Quelle garantie avons-nous que l'état Qatar ne subventionne pas sa compagnie nationale ? Comment lutter contre des compagnies dont les conditions salariales et le modèle social ne sont pas les mêmes ? La loyauté n'existe pas déjà à ce niveau !

- Prise de mesures de redressement unilatérales s'il y avait un non-respect des conditions de l'accord (Transparence financière, interdiction des pratiques déloyales et de discriminations)

Si un non-respect des conditions de l'accord était constaté par la France, cela impliquerait de passer par la Commission européenne pour effectuer un recours auprès du Qatar.

⇒ **Est-ce que la violation de l'accord suspend l'accord ? NON !**

Donc notre entreprise, notre Groupe, l'Etat français et la Commission européenne partiraient sur des luttes juridiques interminables et, pendant ce temps, Air France perdrait SES parts de marché. Dans l'accord actuel, les délais de mesures de sauvegarde ne sont pas définis.

Mais où va-t-on ?! Seul l'avenir nous le dira !

La Commission européenne souhaite étendre ce type d'accord à Oman et aux régions asiatiques, avec le souhait de promouvoir un modèle de « libre concurrence » sans aucune garantie sur cette fameuse loyauté !

Les engagements environnementaux : dernier élément, et pas des moindres

La France s'est engagée à lutter contre le changement climatique et à atteindre la neutralité climatique en 2050. L'objectif à tenir est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030.

La suppression de nos lignes court courrier inférieures à 2h30 est une mesure frappante de cet engagement... **Y-a-t-il des engagements prévus dans l'accord ?**

AUCUN !

Des demandes d'ouverture de discussions doivent être faites auprès de la Commission européenne.

